

RAPPORT DE SUIVI
PROJET DE RÉFECTION
DES INFRASTRUCTURES GAZIÈRES DE LA RUE PEEL

1 Le projet de réfection des infrastructures gazières de la rue Peel a été approuvé le 8 avril 2020,
2 par la décision D-2020-040 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la Régie demandait à
3 Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les
4 données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 En date du 30 septembre 2021, le projet est complété. La totalité des travaux des lots A et B du
6 projet sont exécutés, ainsi que les travaux mineurs de protection cathodique et d'un branchement
7 d'immeuble qui étaient à effectuer au courant de la dernière année.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

8 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement
9 ainsi que les coûts finaux du projet en date du 30 septembre 2021.

COÛTS FINAUX AU 30 SEPTEMBRE 2021

(000 \$)

	Budget initial (1)	Réel au 30 septembre 2021 (2)	Écart (3=2-1)
Matériaux	481	580	99
Main-d'œuvre interne	897	520	(376)
Services externes	690	1 188	498
Entrepreneurs	2 153	2 118	(36)
Contingence	503	0	(503)
Sous-total	4 724	4 407	(318)
Frais généraux	282	276	(6)
Total global	5 007	4 683	(324)
Contribution de la Ville	(491)	(345)	147
Total global	4 515	4 338	(177)

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

- 1 Au 30 septembre 2021, les coûts finaux du projet sont de 4,3 M\$ et sont inférieurs au budget
2 initial de 4,5 M\$. Les explications des principaux écarts des différentes catégories de dépenses
3 sont les mêmes que celles du Rapport annuel 2020*, avec les précisions suivantes :
- 4 Pour les matériaux, la baisse de 0,44 M\$ par rapport au Rapport annuel 2020 est due au retour
5 d'inventaire qui s'est avéré plus important que prévu en raison d'une optimisation du tracé des
6 conduites nécessitant moins de matériel.
- 7 Pour les services externes, la hausse de 0,32 M\$ par rapport au Rapport annuel 2020 découle
8 de travaux de réfection facturables provenant de la Ville de Montréal.
- 9 Enfin, l'écart favorable pour la main-d'œuvre entrepreneur est attribuable à une optimisation des
10 travaux requis de protection cathodique, ainsi qu'à des conditions de chantier favorables à la

* R-4136-2020, B-0137, Énergir-39, Document 1, p. 2-3.

1 réalisation des travaux. Cette catégorie présente un écart à la baisse globale de 0,36 M\$ par
2 rapport au budget initial.

3 3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

4 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
5 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 \$)	5 603	5 385

4. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

6 Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25 de mettre fin à ce suivi.

7 En vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fin lorsque les deux conditions
8 ci-dessous sont rencontrées ou à la troisième année du suivi :

- 9 • conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux
10 prévisions initiales; et
- 11 • atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.

12 Comme le projet est complété et que les coûts sont finaux, Énergir demande à la Régie de mettre
13 fin au suivi.

14 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de réfection des**
15 **infrastructures gazières de la rue Peel et de l'autoriser à y mettre fin.**